

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05 JUIN 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le 05 juin 2026 à 19 h 00 sous la présidence de Mme Viviane PALOMERA, maire de la commune de PUISSEGUIN.

Membres présents : Mme PALOMERA Viviane, M. LE PICHON Bernard, Mme PICKUP Catherine, M. BRANGER Alain, Mme GOMME Séverine, M. ARVIS Alain, M. DESTOUET Éric, Mme RADAJEWSKI-KOSAK Magali, M. DURAND-TEYSSIER Thomas, Mme MARTIN Sabrina, M. CHENU Mathieu, Mme ALAJARIN Delphine et Mme BOUETZ Juliette

Absente excusée : Mme BOUSSEKEY Véronique (pouvoir à Mme PICKUP Catherine) et Mme CORPORANDY Véronique,

Date de la convocation : 28 mai 2026

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026
 - Nomination d'un secrétaire de séance
 - Suppression de la Régie Universelle
 - Redevance occupation de domaine public Telecom
 - Rapport des Commissions :
 - . Ecole et Jeunesse
 - . Communication
 - Rapport des comités consultatifs :
 - . Culture
 - . Sport et Fêtes
 - Questions diverses.
- Etude aménagement étage halle de Seguin

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026 mis aux voix par Mme le Maire, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

M. BRANGER Alain est nommé secrétaire de séance.

CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES UNIVERSELLE

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du novembre 2023, le conseil municipal a créé une régie de recettes universelle portant encaissements des recettes suivantes :

- repas restaurant scolaire – enfants – enseignants et personnel communal
- location foyer rural

Mme TESSIER a été nommée régisseur des recettes et Mme BRAT mandataire suppléante.

La tenue de la régie étant de plus en plus contraignante (problème versement du numéraire) – fin des chèques – responsabilité du régisseur – coût de la location du TPE – frais liés aux cartes bancaires – chèques impayés, Mme le Maire propose de supprimer cette régie et de passer à la facturation directe avec émission de titres de recettes. Le débiteur aura plusieurs choix de paiements (prélèvement, virement bancaire, espèces auprès d'un bureau de tabac ou de la trésorerie....)

Délibération n° 2026/57 : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES UNIVERSELLE

Le Conseil Municipal de la commune de PUISSEGUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article L.6143-7 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2023 portant création de la régie universelle ;

Vu l'arrêté n° 2026/18/9.1 en date du 10 février 2026 portant nomination du régisseur titulaire pour la régie de recettes universelles et du mandataire suppléant ;

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de mettre fin à la régie de recettes universelle au 31 Août 2026 sous réserve de la clôture définitive des opérations comptables et de l'avis conforme du trésorier
- de mettre fin aux fonctions du régisseur titulaire et du mandataire suppléant à compter du 31 Août 2026 sous réserve que les conditions énoncées ci-dessus soient réalisées.

Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATIONS (RODP télécom)

Délibération n° 2026/58 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATIONS (RODP télécom)

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances

fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout en ne devant pas excéder ceux indiqués ci-dessous.

Montants plafonds 2026 infrastructures et réseau de communications électroniques

2026	ARTERES (en €/km)		Installation radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€/m2)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	49,11	65,49	Non plafonné	32,74
Domaine public non routier communal	1 637,14	1 637,14	Non plafonné	1 064,14

* On entend par « artère » : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2026, selon le barème suivant :

Domaine public routier communal :

Artère Souterrain : 49 € 11/km

Artère Aérien : 65 € 49/km

Autres : 32 € 74 par m2

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Cet exposé entendu,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L45-1 à L47 et R20-51 à R20-54,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public ; et après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

Le Conseil Municipal, en application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques :

- fixe la redevance France Télécom au titre de l'année 2025 à 1 402 € 00.

- et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la mise en application de cette décision.

Mme le Maire indique que la redevance porte sur le réseau Telecom sur notre commune. En ce qui concerne les artères souterraines, le linéaire est de 5kms568 et pour les artères aériennes, le linéaire est de 16kms758.

RAPPORT DE LA COMMISSION ECOLE ET JEUNESSE

Mme Pickup informe le Conseil Municipal des principaux points évoqués lors de la réunion qui s'est tenue le 19 mai 2026, à savoir :

-Création du CMJ (Conseil Municipal Jeunes) pour la rentrée 2026. Les enfants habitants à Puisseguin nés entre 2013 et 2017 sont concernés par ce CMJ. Un article paraîtra dans la prochaine Plume de Puisseguin de juin 2026.

-Salle de motricité : le projet qui consiste à réhabiliter le hangar situé au niveau du parking avance.

-Poste ATSEM : Mme Nadine SEJOURNE, partie depuis le 11 mai dernier est remplacée par Mme Cathline VIAUD qui détient un CAP de Petite Enfance. Cette dernière assure la garderie du matin et le rôle d'ATSEM en classe maternelle la journée. La garderie du soir est assurée par une animatrice de la CDC du Grand Saint-Emilionnais.

Pour la rentrée il faudrait envisager le recrutement d'une personne titulaire du concours d'ATSEM.

-Ecole multisport : Mme PAROT Maële actuelle animatrice de l'école multisport a fait savoir qu'elle ne serait pas là, à la rentrée de septembre 2026. La recherche d'une personne ayant le diplôme BPJEPS va être faite.

-Restauration scolaire : une sous-commission en charge de la confection des menus dès la rentrée prochaine en septembre 2026 a été constituée.

-Mme Bouetz Juliette signale que certains parents d'élèves s'interrogent sur les arrêts maladie des deux enseignantes et aurait souhaité que les enseignantes remplaçantes soient présentées. Il est précisé que la commune n'intervenait pas au niveau du recrutement des enseignants : cela incombe à l'éducation nationale. Il est toutefois indiqué que les parents d'élèves peuvent se manifester auprès de la mairie afin qu'un dialogue s'installe et que les rumeurs « de parking » cessent.

RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNICATION

La commission s'est réunie déjà 2 fois pour la préparation de la Plume.

Mme RADAJEWSKI-KOSAK indique que le prochain journal à paraître sera revisité : la nouvelle équipe apportera un regard nouveau et de nouvelles compétences.

La composition de l'équipe municipale apparaîtra sous forme de trombinoscope.

La distribution de la Plume est prévue à partir du 20 juin 2026.

RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF « CULTURE »

Mme Pickup retrace les principaux points qui ont été abordés lors de la réunion qui s'est tenue le 4 mai 2026.

-Ouverture de la bibliothèque le mardi de 15h30 à 18h00 et le mercredi de 14h30 à 18h30. Fermeture pendant les vacances de Noël et le mois d'août.

-Inscriptions : 112 lecteurs dont 69 adultes et 42 jeunes de moins de 15 ans.

-Fonctionnement : 7 bénévoles pleinement engagés pour les permanences, les animations. Au niveau du manque d'espace, une réflexion est en cours sur la possibilité d'un agrandissement de la cour extérieure. Cela permettrait de gagner de la place notamment lors des manifestations telles que les lectures avec les enfants et l'accueil du relais petite enfance (2 fois par an).

-Désordre : un problème d'humidité au niveau d'un mur mitoyen a été soulevé. En attendant une étude approfondie des travaux à faire, il est prévu l'achat d'un déshumidificateur.
Un rafraichissement des peintures extérieures est à prévoir. Ces travaux pourraient être faits par une artiste locale.

-Fonds de livres et documentations : la CDC alloue un budget à la bibliothèque pour l'achat de livres. Trois fois par an, les bibliothécaires se rendent à l'espace BOMA à Saint Denis de Pile pour emprunter des livres. Au niveau de la CDC, Mme Carole MAUDET (animatrice des réseaux) intervient au niveau des six bibliothèques.

-Abonnement : gratuit, il permet d'emprunter des livres dans l'ensemble des bibliothèques du territoire.

Diverses animations sont organisées, certaines en commun avec les autres bibliothèques de la CDC : le Prix littéraire, Lire et Elire, la balade contée, le mois du Polar. Les échanges avec les enfants de l'école publique seront développés.

Une boîte à livres est en cours de construction pour la mettre à disposition des habitants dans le parc Simonet devant les commerces.

RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF « SPORT ET FETES »

Mme Séverine GOMME retrace les points abordés lors de la réunion de la commission qui s'est tenue le 29 avril 2026

-Analyse des besoins de chacun

-Bilan à venir du rallye de Puisseguin 2026 qui est globalement positif.

-Etude sur une mise aux normes de la salle du Cros pour permettre un accueil et des repas assis.

-Pas de changement pour les cours de GYM qui se feront toujours au foyer rural.

-Eclairage du stade en cours d'étude.

-Réflexion sur un parcours de santé.

Le loto des associations s'est déroulé le 2 juin dernier ; chacun ayant apporté des lots pour fédérer les jeunes et les moins jeunes. Beaucoup d'associations présentes avec un résultat très positif à la hauteur des attentes de chacun.

Un forum des associations sera organisé courant septembre 2026.

Mme le Maire remercie l'ensemble des conseillers et personnes extérieures qui œuvrent au sein des commissions et comité consultatifs.

ETUDE AMENAGEMENT ETAGE HALLE DE SEGUIN

Le 5 mai 2026, il a été lancé une pré-étude de 2 logements dans le bâtiment des commerces (épicerie et boucherie) au 1^{er} étage avec la fondation PETRUS.

Cette étude de faisabilité pourrait être menée par M. Herbert architecte pour la somme de 1980 euros HT : cette proposition est validée par l'ensemble des membres présents ou représentés.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme RADAJEWSKI-KOSAK propose une nouvelle formule pour la Fête de voisins l'année prochaine. Pourquoi ne pas faire une soirée spéciale afin de mieux fédérer et de réunir d'avantage les Puisseguinaises et Puisseguinaïes.

Mme le Maire indique que cela fera l'objet d'un débat dans un prochain conseil municipal.

- Mme GOMME propose que des remerciements officiels soient organisés à l'attention de M. PASQUON, ancien maire, pour son implication durant de nombreuses années au sein de notre commune.

L'ensemble du conseil est favorable à cette proposition. Une date devra être fixée

- M. LAMY propose que la commune et les membres du conseil municipal soient adhérents au « Souvenir Français ». Mme le Maire propose que l'adhésion des membres du conseil soit une adhésion volontaire de chacun et supportée par la personne et non la commune.

Il est précisé que des conseillers étaient déjà adhérents. Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune et indique que chacun sera libre d'adhérer individuellement.

- Mme le Maire annonce que l'association « l'Habitat des possibles » souhaite faire une étude sur le site de l'école privée. Cet organisme s'adresse à des seniors et des jeunes au sein d'un lieu commun. Un projet similaire abouti sur la commune de Castillon la Bataille fera l'objet d'une inauguration le 26 juin 2026. Mme le Maire proposera une rencontre avec un membre de l'association et le conseil municipal pour avoir des précisions sur ce possible projet.

Informations diverses :

L'Eglise de Puisseguin est désormais classée en totalité. Le dossier instruit par la commune a abouti favorablement, ainsi l'église St Pierre est classée Monument Historique.

Concernant les travaux de réfection de la toiture, la fin de chantier est prévue dans quelques semaines.

Travaux voirie

Le remaniement du ralentisseur devant la Mairie prévu très prochainement.

Commerce, boucherie

La Mairie prendra en charge les frais la réparation d'une des vitrines réfrigérées de la boucherie (coût estimée à 2 500 €)

Commission de contrôle des listes électorales

Mme Marie-Thérèse ROUZAUD DE MONFORT (déléguée de l'administration), Mme MAS Caroline (déléguée du tribunal judiciaire) et Mme RADAJEWSKI Magali (conseillère municipale) composent la commission de contrôle des listes électorales.

Vélotour

Le vélotour passera par Puisseguin et Lussac le samedi 5 septembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	SIGNATURES
Mme PALOMERA Viviane	Maire	
M. BRANGER Alain	Secrétaire de Séance	

